

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2007

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (n° 175)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 65

présenté par  
M. Gosselin-----  
**ARTICLE 2**

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer au mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**(chapitre I<sup>er</sup> du titre II du livre V du code de la propriété intellectuelle).Amendement rédactionnel (cohérence de l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup> avec celui retenu pour le chapitre II).